
Assemblée Générale Extraordinaire de l' Association Cantonale Genevoise d'E-sport

le vingt-sept novembre deux mille seize

27.11.2016

Listes des personnes présentes :

Dimitri BOADA, Romain BODINIER, Pedro CARVALHO, Yann CAMPONOVO, Jérôme DAYTENER, Vincent ETTER, Kévin FROMMHERZ, Christopher HORTA , Maurane HYPPOLITE, Fabien JUGET, Adrien MARTINOLI, Sebastian MATA, Yves MENOUD, Rémy MICHAUD, Léon PANCHAUD, Nicolas PIDANCET, Raphaël RAMPF, Bryan TENAZOA, Pascal WILLIAMS

-

M. Christopher HORTA est nommé président de séance.
M. Romain BODINIER est nommé secrétaire de séance.

-

Etaient présents les associations suivantes :

LAN22 (représenté par Dimitri BOADA), Factor Gaming (représenté par Fabien JUGET), Geneva Gaming Convention (représenté par Nicolas PIDANCET), Absolute Frost (représenté par), Infrabot (représenté par Léon PANCHAUD), Pâte au Pestorm (représenté par Christopher HORTA), Super Smash Yaute (représenté par Rémy MICHAUD)

Ordre du jour

- 0 Introduction
 - a. Présentation de l'association
 - b. Tour de tables des membres
 - c. Présentation des partenaires
- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du PV de la dernière AG extraordinaire du 27 février 2016
- 3 Rapport d'activité prévisionnel
- 4 Leg du projet GGC
- 5 Modification statutaires
- 6 Election: nouveau comité, nouveaux membres moraux et autres postes
- 7 SESF / SAEG
- 8 Divers

Note d'introduction

La séance est ouverte à 11h00. Le bienvenue à cette assemblée générale extraordinaire, convoquée par le bureau de l'association, se fait du haut d'une scène de spectacle un dimanche pluvieux.

Après avoir défini et présenté le président de séance et le procès-verbaliste, M. Christopher HORTA rappelle les modalités de prises des décisions : Conformément à nos statuts, seuls les membres cotisants ont une voix. Par soucis de convivialité, il est proposé d'accorder une voix à toutes les personnes présentes. En cas de conflit ou débat, n'importe quel membre peut demander de revenir aux votes statutaires, à bulletin ouvert ou fermé, sans que sa demande ne puisse être contestée.

M. Christopher HORTA précise que les membres moraux ont pour l'instant une voix, à l'instar des membres physiques, et que la pondération est justement un des objets de cette AG.

0 Introduction

a Présentation de l'association

M.Christopher HORTA présente l'association et ses buts brièvement, tout en rappelant que nous avons célébré le 24 octobre notre second anniversaire.

b Tour de tables des membres

Les membres présents se présentent et décrivent l'association qu'ils représentent s'ils en représentent une.

c Présentation des partenaires

M. Christopher Horta présente les différents partenaires de l'association et les remercient pour leur soutien

1 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation du PV de l'AGe du 27 février 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3 Rapport d'activité prévisionnel

M. Christopher HORTA présente les activités de l'association. L'association a atteint 370 membres récemment et a effectué plus de 40 réunions. Des réunions inter-structures ont également vu le jour. Les membres ont organisés 6 tournois, 2 viewing parties et ont aussi participé au développement du premier salon du jeu vidéo à Palexpo, la GGC.

De nombreux outils visuels ont été produit par l'équipe Communication visuelle: affiches pour les événements, bannières facebook, dossiers de partenariats et site internet.

M. Christopher HORTA présente les projets futur de l'association. L'association a reçu de l'argent de la ville par le billet d'un appel à projet pour tourner un clip de présentation de l'association. Les AWAF continuent d'être un projet que l'association désire continuer.

4 Leg du projet GGC

M. Christopher HORTA soumet au vote des membres la décision, suite à la création du collectif d'association CAGGC, de léguer tous les droits acquis (i.e adresse web, droit d'image, de marque...) par GVAES au collectif CAGGC, ainsi que la totalité de l'excédent de charge de la première édition.

La décision est approuvé à l'unanimité

5 Modification statutaires

M.Romain BODINIER présente l'étude comparative des anciens statuts vs les nouveaux statuts modifiés.

La modification majeure de fond est le système de vote en deux temps:

“ART. 16 Processus décisionnel pendant l'assemblée générale

1 Sauf exception, les décisions se prennent à la majorité simple et suivent ce processus :

a. Vote ou élection préliminaire : Les cotisants votent. Le résultat représente la position de la Fédération sur la question.

b. Vote ou élection final(e) : Les représentants des membres moraux votent. Les voix des membres moraux et la voix de la Fédération sont comptabilisées ensemble.

2. Concernant un vote sur une modification statutaire ou la dissolution de la Fédération, la double majorité est requise, soit une majorité des voix chez les cotisants et une majorité des voix chez les membres moraux.

3. En cas d'égalité, la voix du Président (pour la décision préliminaire) ou la voix de la Fédération (pour la décision finale) est prépondérante.”

M. Yan CAMPONOVO soulève la question de savoir si un membre physique cotisant à la fédération et membre d'une association elle-même cotisante à la fédération, possède in fine 2 voix plutôt qu'une.

M. Romain BODINIER explique que le processus décisionnel en deux temps permet à une personne d'exprimer son opinion qui pourrait être contraire à celle de son association, les processus décisionnels intra-association sont laissés à l'appréciation des associations. De plus la pondération entre la voix des membres cotisants (nombreux) et les associations (peu nombreuses) diminue le pouvoir d'un seul membre physique.

M. Romain BODINIER demande à l'assemblée de voter sur l'acceptation des nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité

M. Yves MENOUD demande à ce que soit vérifié la condition que le quorum de l'Assemblée Générale est rempli pour que le vote sur les nouveaux statuts soit valable.

M. Romain BODINIER assure que la conformité du vote sera vérifiée a posteriori.

M. Romain BODINIER précise que le changement de statuts et toutes les modifications qui ont été faites jusqu'à présent amènent à un changement de nom, qui permettra d'avoir un rôle plus clair auprès des organisations étrangères notamment.

Association Cantonale Genevoise d'E-Sport devient
Fédération Cantonale Genevoise d'E-Sport

Le nom courant reste “Geneva E-Sport”
L'acronyme courant reste “GVAES”

Le changement de nom est accepté à l'unanimité

Une réflexion va être menée sur l'opportunité de changer le logo pour y ajouter le mot “Fédération”.

6 Elections

M. Christopher HORTA liste les différents postes:secrétaire, responsable partenariat, responsable interstructure, responsable événementiel, membre du comité. Il invite les personnes démissionnant à venir présenter leur poste.

M. Sebastian MATA annonce son départ de la fonction statutaire de “secrétaire”. Un appel à candidature est lancé, M. Vincent ETTER se propose.

M. Vincent ETTER est élu secrétaire à l’unanimité.

M. Loris CAGGIULA, absent aujourd’hui, avait annoncé son départ de la fonction de responsable partenariat. Un appel à candidature est lancé, M. Vincent ETTER se propose à nouveau.

M. Vincent ETTER est élu responsable partenariat à l’unanimité.

M. Vincent ETTER explique qu’il ne prendra ses fonctions que jusqu’à la prochaine AG de Février prochain pour cause de service militaire.

Pour compléter le comité de nouveaux membres, un appel à candidature est lancé.

M. Pascal WILLIAMS se présente comme nouveau membre du comité.

M. Pascal Williams est élu membre du comité à l’unanimité.

M. Christopher HORTA rappelle que dans l’optique de poursuivre sereinement les discussions inter-structures, le poste de responsable interassociation est ouvert. Un appel à candidature est lancé.

M. Nicolas PIDANCET se présente pour le poste.

M. Nicolas PIDANCET est élu responsable interstructure à l’unanimité.

M. Christopher HORTA rappelle aussi que dans le but de pouvoir garder une vision globale sur tous les événements en cours un poste de responsable événementiel a été créé. Un appel à candidature est lancé.

M. Bryan TENAZOA se présente pour le poste.

M. Bryan TENAZOA est élu responsable événementiel à l’unanimité.

7 SESF / SAEG

M. Nicolas PIDANCET présente la SESF, dont nous sommes membre depuis la dernière AG. La SESF est une association en restructuration qui a l’ambition de devenir concrètement la fédération officielle nationale d’E-Sport.

M. Adrien MARTINOLI présente brièvement la SAEG, la nouvelle structure fédératrice au niveau fédéral créée sous l’impulsion de la Raiffeisen. Il rappelle que GVAES en est membre

8 Divers

M.Christopher HORTA invite les membres à proposer des sujets qui n'ont pas été abordé précédemment.

M. Fabien JUGET demande si la pondération de une à deux voix pour les associations restera la même indépendamment du nombre et de la taille des associations.

M. Nicolas PIDANCET répond que le but est de pouvoir entendre toutes les voix, donc une grosse association n'aura pas plus de pouvoir qu'une petite. C'est un modèle que l'on retrouve dans d'autres structures fédératrices. Il se pourrait par contre que si le nombre de structures sur Genève dépasse 15, un passage de 2 à 3 voix est envisageable.

Mot de la fin

M. Christopher HORTA remercie toutes les personnes présentes et invite les membres à se restaurer au buffet mis à disposition.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale de Geneva E-Sport

à Genève, le 27.11.2016